

Maisons-Alfort, le 24 octobre 2005



LA DIRECTRICE GENERALE

## **AVIS**

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 28 septembre 2005 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux.

Ce projet d'arrêté transpose les directives 2005/6/CE, modifiant la directive 71/250/CEE en ce qui concerne la présentation et l'interprétation des résultats requis au titre de la directive 2002/32/CE, et la directive 2005/7/CE, modifiant la directive 2002/70/CE établissant des prescriptions pour la détermination des teneurs en dioxines et en PCB de type dioxine dans aliments pour animaux.

Ce projet d'arrêté n'appelle pas d'observation et reçoit un avis favorable de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

**Pascale BRIAND**